

**Année
2019**

Bulletin Municipal n°30



Juin 2019

Commune d'Aubigny

Sommaire

Le Mot du Maire.....	2
Synthèse des réunions de conseil Municipal.....	3
Séance du 15 Janvier 2018.....	3
Séance du 12 Février 2018.....	3
Séance du 09 Avril 2018.....	3
Séance du 28 Mai 2018.....	3
Séance du 02 Juillet 2018.....	3
Séance du 30 Juillet 2018.....	3
Séance du 15 Octobre 2018.....	3
Séance du 26 Novembre 2018.....	4
Budget communal 2018.....	4
Les principales actions municipales 2018.....	8
▪ La finalisation de la restauration du lavoir de Brangeard.....	8
▪ L'achèvement de la mise aux normes de la salle des fêtes.....	9
▪ L'aménagement de sécurité sur la RD134.....	10
▪ L'aménagement des massifs.....	11
▪ L'équipement en matériel.....	11
Animations municipales 2018.....	12
Le coin des associations.....	15
▪ Subventions communales versées aux associations.....	15
▪ « Entente et Bonne Humeur ».....	15
▪ Le Club des Amis d'Aubigny / Pressigny.....	16
Communication des autres partenaires.....	17
▪ CLIC de Parthenay : Centre Local d'Information et de Coordination de Parthenay.....	17
▪ Gendarmerie Nationale.....	18
▪ ADMR Nord Gâtine : SSIAD & EMA.....	21
▪ Le RPI : Aubigny – Gourgé – Pressigny.....	22
▪ L'école Sainte Thérèse.....	23
▪ Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.....	24
▪ La Maison de l'Emploi et des entreprises.....	24
▪ « Parthenay-Gâtine de demain : tous acteurs! ».....	25
▪ Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.....	28
▪ Le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres et ses partenaires.....	28
▪ Pays de Gâtine.....	29
▪ Le CPIE de Gâtine Poitevine.....	30
▪ L'Abeille du Poitou.....	30
Un peu d'histoire : Morgaine - suite.....	31
Infos pratiques.....	33
La mairie.....	33
Permis de conduire, certificat d'immatriculation, Carte Nationale d'Identité, Passeport.....	33
Bientôt 16 ans... pensez au recensement.....	33
Déchetterie :.....	33
Mises en garde.....	33
Rappel sur l'Assurance dommage-ouvrage.....	33
La salle des fêtes.....	34
Le cimetière.....	34
Autres informations communales.....	34
Contacts utiles :.....	35

LE MOT DU MAIRE

2018 : Des investissements réduits en continuité avec ceux engagés l'année précédente

Chers Aubignéennes, chers Aubignéens,

Tout d'abord, je tiens à m'excuser de l'annulation de la cérémonie des vœux, instant privilégié d'échange auquel vous comme moi sommes attachés. Hélas mon état de santé ne m'a pas permis d'assumer ce rendez-vous traditionnel, c'est pourquoi, je prévois un échange avec vous dans le courant de l'été.

Les évènements de ces derniers mois, principalement le vandalisme et la violence dans les villes ne sont pas faits pour nous rassurer sur l'avenir de notre République.

Nos politiques, depuis de nombreuses années, sont en partie responsables de la situation que nous vivons aujourd'hui : manque de reconnaissance de ceux qui travaillent avec de faibles salaires, suppression des services publics de proximité (Poste, Trésorerie, projet de fermeture d'écoles, déserts médicaux) et j'en passe.

Pour nous, élus des petites communes rurales, l'impact de toutes les réformes territoriales de ces dernières années se fait ressentir : cantons remodelés par rapport à la population, régions surdimensionnées, regroupement des Communautés de Communes avec des compétences tellement diversifiées qu'elles sont difficiles à mettre en œuvre... Il en va de notre identité et de la perte de notre pouvoir.

Comme beaucoup d'entre vous auront pu le constater, la restauration du lavoir de Brangeard et l'aménagement de ses abords sont enfin terminés. Je suis fier du résultat et je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré à ce projet. Un merci tout particulier à mon adjoint Pierre DABIN et à Robert PROTTEAU qui ont été toujours présents pour mener à bien ce projet.

En 2018, la commune a poursuivi ses investissements pour la mise aux normes de la salle des fêtes. La mise en sécurité du carrefour d'Aubigny sur la RD 134 a également été effectuée afin d'apaiser la circulation et de sécuriser la descente du car et la traversée de voie des enfants.

Pour l'année 2019, nous commençons à étudier la remise en état du mur d'enceinte du cimetière. La recherche de subventions et les procédures de consultation des entreprises nous imposant des délais assez longs, seule l'ouverture d'une entrée supplémentaire pour faciliter le travail des pompes funèbres est envisagée sur cette année.

Sont également prévus : la peinture des volets d'un des logements locatifs et divers autres projets qui vous seront détaillés de façon plus précise lors de notre prochaine rencontre.



Le Maire, Daniel MALVAUD

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Janvier 2018

- Révision des tarifs des concessions dans le cimetière (pour 2018)
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
- Achat d'un souffleur à feuilles, de matériel d'entretien écologique (houe) et d'un compresseur
- Vote du taux de l'indemnité au comptable
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel des agents pour les besoins du service

Séance du 12 Février 2018

- Achat d'une remorque d'occasion
- Autorisation de recherche de subvention pour la réfection du mur du cimetière
- Changement du copieur suite au terme du contrat actuel
- Renouvellement de 3 ans du contrat (CDD) de la secrétaire

Séance du 09 Avril 2018

- Approbation du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation des résultats
- Reconduction du taux des taxes communales 2017 pour l'année 2018
- Vote du budget primitif 2018
- Remboursement des frais de visite médicale avancés par l'adjoint technique
- Refus de contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
- Reclassement de la compétence assainissement des compétences optionnelles vers les compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
- Fauchage / broyage / élagage : Choix du prestataire
- Signature du devis pour la sécurisation de la RD134 au niveau de la place du Parc
- Achat de portail pour la sécurisation de la salle des fêtes
- Achat d'un évier inox et d'un frigo pour la salle des fêtes

Séance du 28 Mai 2018

- Décision modificative n°1 : Régularisation d'une erreur dans le budget primitif

- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat
- Décision modificative n°2 : approvisionnement de lignes budgétaires insuffisamment créditées
- Choix du prestataire balayage des voiries
- Choix du prestataire pour la réparation des voiries (PATA)
- Choix du prestataire pour le débarnage
- Définition de la rémunération de la secrétaire
- Choix de la structure d'accompagnement de la commune pour la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données Personnelles :
- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations
- Achat du feu d'artifice de la fête nationale
- Renouvellement de la convention SiGIL (cadastre)
- Rapports d'activité 2017 de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet
- Refus de contribution aux Fonds Départementaux de Solidarité Logement et d'Aide aux Jeunes

Séance du 02 Juillet 2018

- Refus du devis pour la finition des rives du lavoir de Brangeard par un professionnel
- Vote de l'indemnité au comptable
- Modalités de la vente du tracteur-tondeuse communal
- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations
- Participation des associations communales aux frais de chauffage pour l'utilisation des salles communales
- Adhésion à l'association Voie rapide 147 – 149

Séance du 30 Juillet 2018

- Décision modificative n°3 : approvisionnement de la ligne budgétaire de la mise en accessibilité de la salle des fêtes
- Exonération fiscale pour les meublés de tourisme
- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations
- Attribution du tracteur tondeuse suite à l'étude « des offres »
- Achat de coussins berlinois à la commune de La Chaussée pour aménagement de la RD134

Séance du 15 Octobre 2018

- Décision modificative n°4 : Inscription de crédits en recette suite à la vente du tracteur tondeuse
- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations
- Augmentation du temps de travail de la secrétaire

- Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Refus d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCPG
- Présentation du Bilan d'Activités Communautaires 2017 de la CCPG

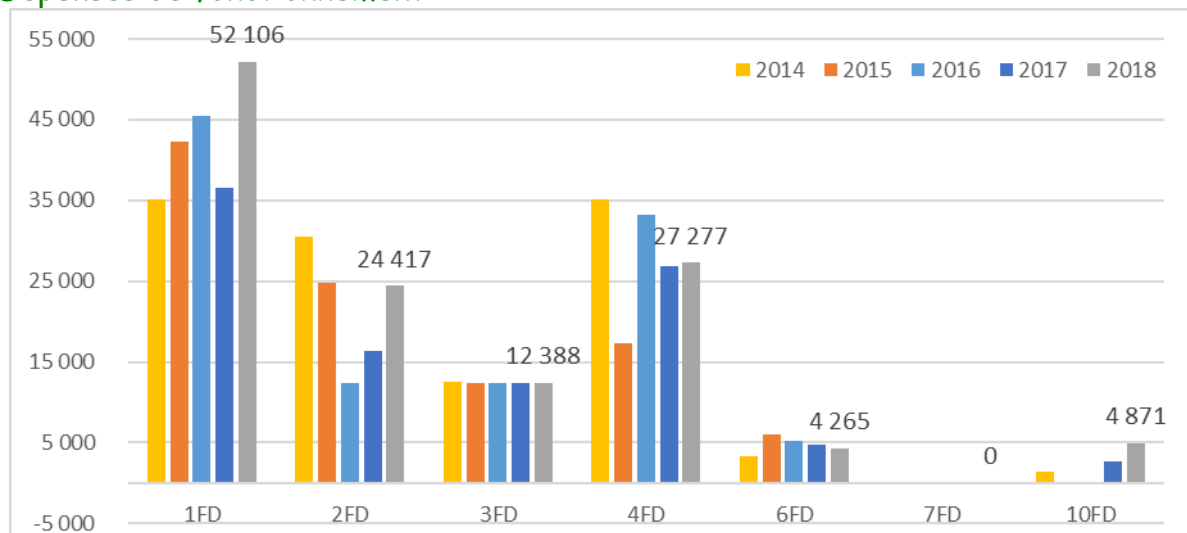
Séance du 26 Novembre 2018

- Avis positif du conseil sur l'extension de la Laiterie de Saint Loup
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Mandatement du Centre de Gestion pour la recherche d'un prestataire en matière d'assurance statutaire
- Attribution d'une aide sociale à un habitant sous forme d'une prise en charge de frais de chauffage sur la base d'une demande de l'assistante sociale
- Révision du montant des loyers des logements, de la salle des fêtes, des tarifs des concessions
- Autorisation pour les agents d'utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements liés au service.

BUDGET COMMUNAL 2018

Dépenses de fonctionnement



1FD : Charges à caractère général dont les fluides : Eau, électricité, combustibles, alimentation, fournitures de voiries, fournitures administratives...
Principaux postes : **éclairage public** et fioul pour le **chauffage** de la mairie

Services extérieurs : l'entretien et la réparation des voies et réseaux, maintenance (informatique), documentation (abonnement, Conseils juridiques...), prestations, primes d'assurance avec pour dépenses principales **l'entretien des voiries et des espaces collectifs, la prime d'assurance.**

Augmentation importante due notamment à des travaux exceptionnels : démaillage des toitures, **élagage des haies** qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années.

Autres services extérieurs : Fêtes et cérémonies, affranchissement, télécommunications..., avec pour

principaux postes, le **feu d'artifice du 14 Juillet, la fête de Noël intégrant le repas en l'honneur des aînés offert à tout habitant de la commune...**

2FD : Charges de personnel : Salaires et charges des agents : Cantonnier, secrétaire. En augmentation par rapport à 2017 car le cantonnier a été engagé en CDD (et n'est plus en intérim – statut affecté à une autre ligne du budget)

3FD : atténuation de produits : Reversement sur **FNGIR** - stable

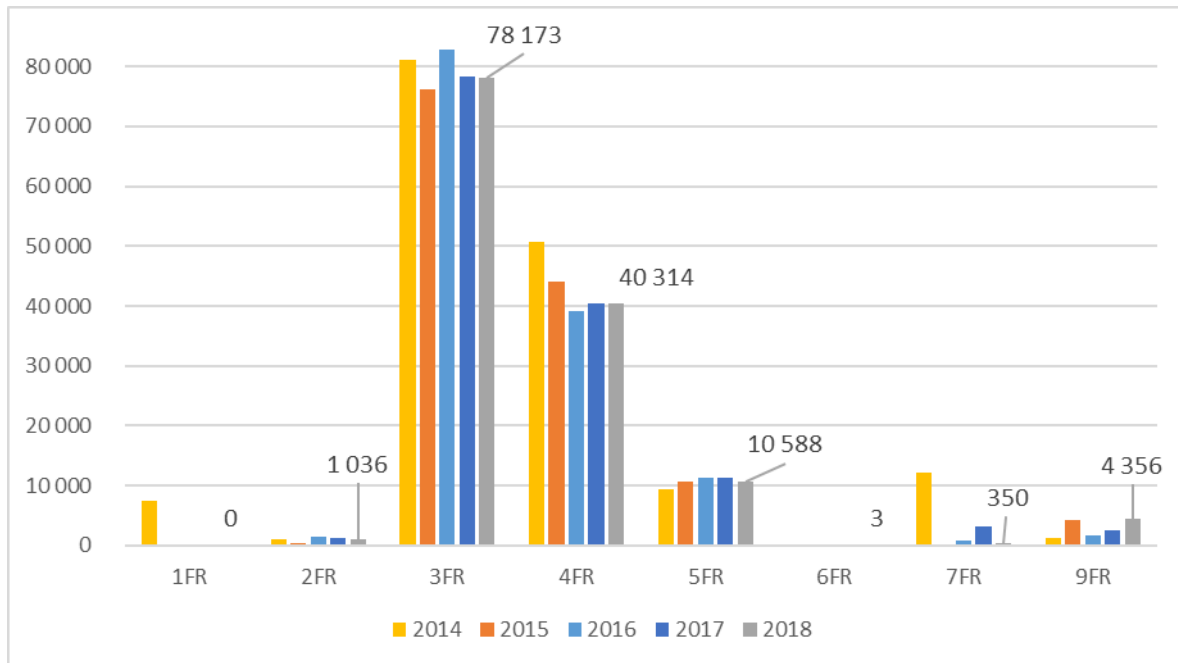
4FD : Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus, Service d'incendie, Autres contributions obligatoires (participation RPI), subventions aux associations - Légère hausse par rapport à 2017

6FD : Charges Financières : **Intérêts des prêts** (La Coudrelle, Logement locatif rue André Ganne) –

montant des intérêts en baisse (montant du capital remboursé annuellement en hausse)

10FD : Dépenses d'ordre : Cession du tracteur tondeuse, amortissement du Centre de secours de Thénezay et des aménagements de la Coudrelle (se retrouve en recettes d'investissement) - provision

Recettes de fonctionnement



2FR : Produits des services du domaine : occupation du domaine public par gestionnaires des réseaux (électricité, téléphone), recouvrement des taxes foncières auprès des locataires et vente de concessions dans le cimetière

3FR : Impôts et taxes : **Taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation de la Communauté de Communes** - Stabilité

4FR : Dotations et participations : Dotations et participations : Dotations de l'État dont **DGF**, recouvrement auprès des autres communes du RPI Aubigny / Gourgé / Pressigny des frais engagés pour le transport scolaire et récupération du FCTVA sur des dépenses de fonctionnement (fauchage, broyage, entretien des bâtiments publics...) – stable car FCTVA retouché important

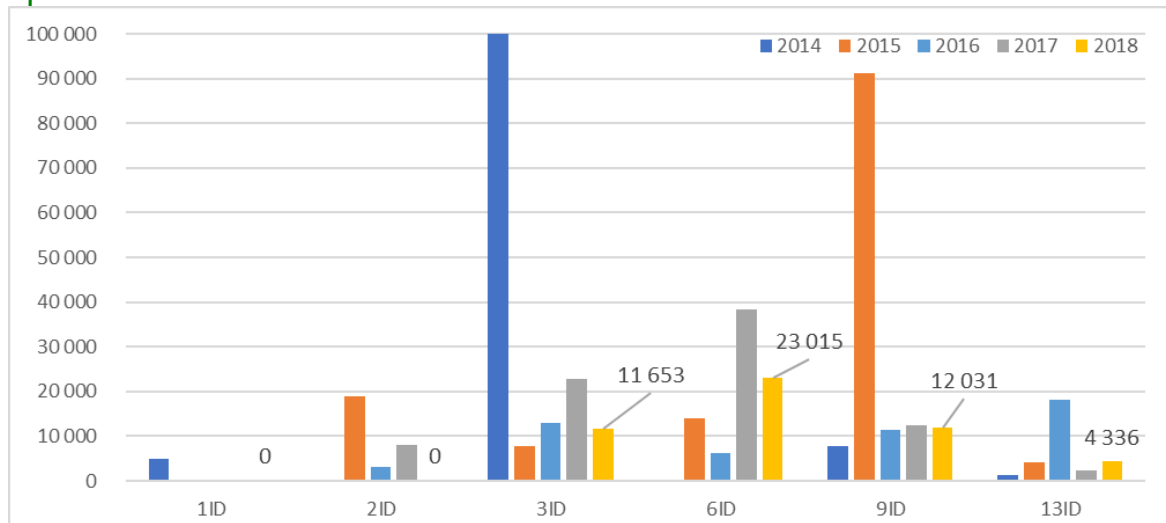
5FR : Autres produits de gestion : Location salle des fêtes, loyers des logements

Légère baisse mais fluctuant car liée à la location aléatoire de la salle des fêtes

7FR : Produits exceptionnels : Cession de l'ancien tracteur tondeuse

9FR : Recettes d'ordre : Opération d'ordre de section à section pour les travaux réalisés en régie au lavoir de Brangeard, la cession du tracteur tondeuse...

Dépenses d'investissement



2ID : Subventions d'équipement versées : néant en 2018 car le financement de la **construction du Centre de Secours Incendie** est terminé.

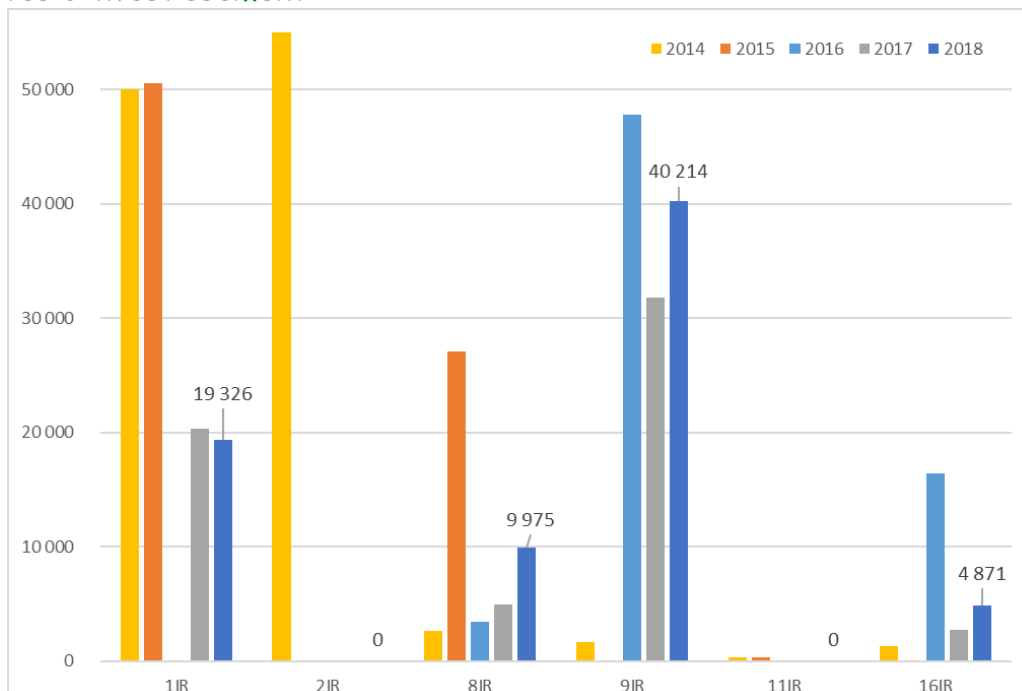
3ID : Immobilisations corporelles correspondant principalement, à l'équipement de la salle des fêtes (frigo, table inox...) et à la sécurisation de ses abords (portails & clôture), à l'aménagement des massifs (plantation d'arbres, cailloux), à l'aménagement de voirie sur la RD134 sous le Bourg, à l'achat de matériel d'entretien des espaces publics, au changement d'ordinateur du secrétariat...

6ID : Immobilisations corporelles intégrées à une opération d'aménagement individualisée (Mise aux normes de la salle des fêtes : Solde du paiement des travaux (électricité, peinture de la rampe d'accès extérieure, sanitaires)

9ID : Emprunt et dettes assimilées : emprunts et cautionnement : **Remboursement du capital** des prêts -

13ID : Opérations d'ordre qui consistent à faire des mouvements internes entre les diverses sections du budget communal (cession du tracteur tondeuse...)

Recettes d'investissement



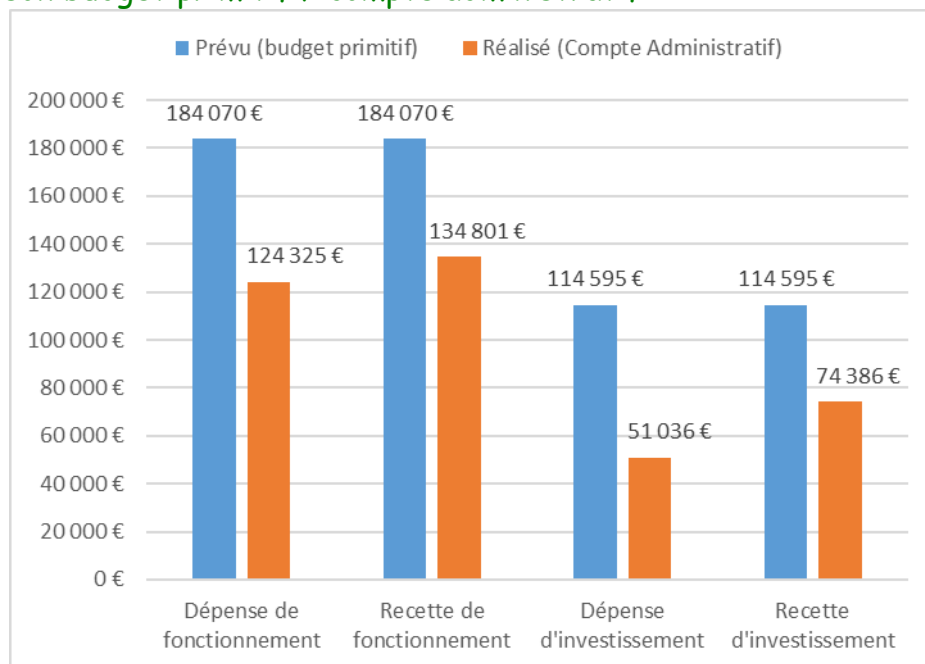
11R : Subventions d'investissement : subventions accordées par le Département, la Région, l'État - Solde des subventions pour la mise aux normes de la salle des fêtes,

81R : Dotations, Fonds divers principalement composés du FCTVA - Récupération d'une partie de la TCVA sur les dépenses d'investissement engagée l'année précédente (travaux de la salle des fêtes...) :

91R : Excédents de fonctionnement capitalisés : Virement de fonds de la section de fonctionnement (excédentaire) vers la section d'investissement afin d'en combler le déficit de l'an passé.

161R : Opérations d'ordre qui consistent à faire des mouvements internes entre les diverses sections du budget communal – Cession du tracteur tondeuse, amortissement du Centre de secours de Thénezay et des aménagements de la Coudrelle (se retrouve en dépenses de fonctionnement) – provision

Comparaison budget primitif / compte administratif



Le résultat de l'année 2018 en investissement est positif de 23 350.37€, celui de fonctionnement est également positif de 9 476.03€

En fonctionnement comme en investissement les dépenses ont été maîtrisées par rapport au budget primitif. Les recettes de fonctionnement sont moindres qu'escomptées, mais restent supérieures aux dépenses, ce qui permet de combler le déficit d'investissement (32 592.10€)

Projets 2019

Les principaux projets à l'étude pour le budget 2019 :

- Mise aux normes de l'éclairage public pour économie d'énergie
- Création d'une ouverture supplémentaire dans le mur du cimetière afin de faciliter l'accès des pompes funèbres et peinture des portails
- Réparation et entretien des voies : débarnage des routes (environ 5km), réparation des chemins
- Achat de matériel d'entretien des espaces publics : balai mécanique
- Peinture de la cuisine de la salle des fêtes et remplacement du chauffe-eau.

LES PRINCIPALES ACTIONS MUNICIPALES 2018

La finalisation de la restauration du lavoir de Brangeard

Historique du projet



La première réhabilitation du lavoir date du début des années 90 où une poignée de bénévoles avait déjà compris la valeur de ce patrimoine. C'est donc dans cet esprit de préservation du patrimoine bâti que le conseil municipal a lancé la seconde réhabilitation du lavoir.

Commencée en 2015, la restauration du lavoir de Brangeard s'est achevée en fin d'été 2018. Près de 4 ans se sont écoulés depuis le commencement des travaux. Il est désormais ré-ouvert au public qui pourra en profiter dès les prochains beaux jours.

A noter l'installation de tables de pique-nique, d'un terrain de boules, tout ça ombragé et à proximité d'un petit ruisseau : lieu toujours frais même en cas de canicule...

Les travaux 2018

Les derniers travaux réalisés ont été la finition des rives et la création d'un bandeau à la chaux entre la toiture et les murs.

Les talus du parking ont également été végétalisés et même s'ils paraissent un peu dénudés à l'heure actuelle, il est à prévoir qu'ils seront bientôt recouverts d'une végétation tapissante.

Le financement

Les dépenses engagées en 2018 s'élèvent à 2 400€. Au total la restauration du lavoir aura coûté près de 15 000€ avec une aide la région de 5 000€.



Afin de remercier les partenaires, un petit rassemblement inaugural sera programmé en cours d'année 2019 pour faire découvrir ou redécouvrir le lieu aux habitants.

A peine achevé, que déjà des dégradations, faites de personnes sans respect ni pour le travail effectué, ni pour l'ensemble des Aubignéens, ni pour le patrimoine ont été constatées ... De ce fait il é été convenu avec la gendarmerie que des patrouilles auraient lieu régulièrement.

L'achèvement de la mise aux normes de la salle des fêtes

Historique du projet

Dans le cadre de la prise en compte des obligations réglementaires de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », un audit des bâtiments communaux recevant du public a été établi.

De là, a découlé un Agenda d'Accessibilité Programmé validé par l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 qui fixe le planning des travaux et actions pour se mettre en conformité avec la Loi. La salle des fêtes a été le plus gros chantier.

A l'origine seule devait être envisagée la mise en accessibilité mais au regard des expertises, la sécurité incendie a elle aussi dû être mise à niveau.

Afin d'être sûre de proposer une salle répondant aux normes et au regard de la complexité des travaux, la commune s'est adjointe les services d'un groupement d'études composé d'un maître d'œuvre et d'un architecte. Ces derniers ont préparé pour le compte de la commune le cahier des charges pour la consultation des entreprises, le projet et les dossiers d'autorisation (Déclaration Préalable).

Les derniers travaux réalisés cette année...mais une volonté constante d'amélioration



Les derniers travaux réalisés ont été la peinture de la rampe d'accessibilité et des escaliers. Une décoration minérale limitant l'entretien a été réalisée dans les jardinières par un « artiste local » qui a utilisé uniquement deux couleurs de cailloux pour réaliser les motifs.

L'espace extérieur (hors projet de mise aux normes) a également été amélioré par la pose de deux portails (battant et coulissant) qui sécurisent l'accès au parking, permettant aux utilisateurs de laisser les enfants se défouler à l'extérieur...toujours sous surveillance quand même.

A également été fait le démoussage de la toiture qui après brossage manuel a reçu l'application d'un démoussant rémanent dont les effets sont aujourd'hui visibles.

Afin d'améliorer le confort d'utilisation des usagers, la cuisine a été équipée d'un frigo inox professionnel de grande capacité et d'un îlot central inox.

Comme il avait été annoncé après les gros travaux d'investissement de mise aux normes, la salle des fêtes fait l'objet de petits aménagements, équipements constants qui petit à petit font qu'elle propose des prestations de qualité pour un coût qui reste modéré.

L'année 2019, devrait connaître le changement du ballon d'eau chaude qui donne quelques signes de fatigue et la peinture de la cuisine.

Nous espérons ainsi que notre petite salle vous apporte entière satisfaction et qu'elle soit le lieu de pleins de moments de convivialité et de bons souvenirs



L'aménagement de sécurité sur la RD134

Historique du projet :

Il a été constaté de façon récurrente une vitesse de circulation excessive élevée sur cette portion de voie comprise en agglomération où débouchent le chemin des Plantes, la Rue André Ganne et la route de Thénézay.

C'est également le site où le car fait la dépose des enfants qui sont amenés à traverser la route quand ils rentrent de Gourgé. Les élèves doivent également marcher le long de la départementale pour gagner le centre bourg sans qu'aucun aménagement ne protège leur itinéraire.

Les travaux d'aménagement

Après consultation du Département il a été décidé d'aménager 2 écluses pour réduire la largeur de voirie, d'installer des coussins berlinois pour réduire la vitesse et de poser une bordure béton et de marquer le passage piétons pour matérialiser l'itinéraire des enfants.

Ces aménagements ont également permis d'avancer sur la RD le stop du Chemin des Plantes dont le débouché ne présentait pas une visibilité suffisante.

Le hasard a fait qu'un élu de la commune de La Chaussée passe par cette route pendant la période de test

et comme la commune avait acheté des coussins qu'elle ne pouvait pas poser chez elle, celle-ci a proposé au conseil de les céder à Aubigny pour un prix réduit.



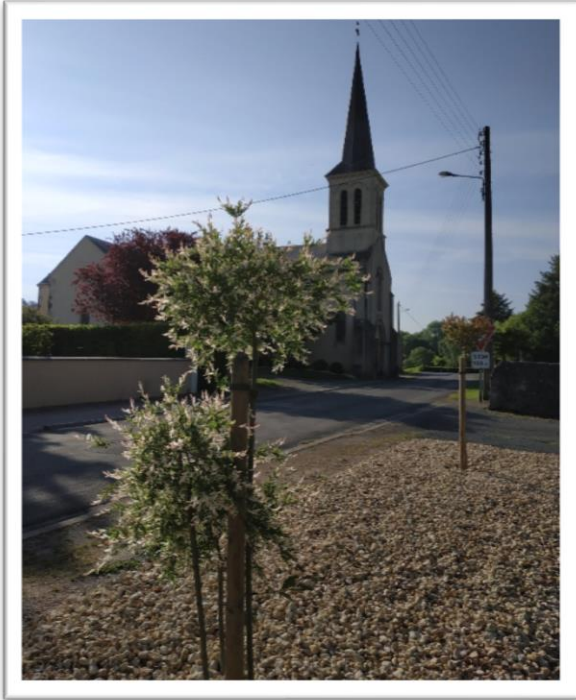
Après une période de test il a été demandé d'inverser le sens de priorité des écluses.

Les aménagements définitifs ont été implantés par une entreprise. La commune s'est gardée l'aménagement des ilots, qui dans un 1^{er} temps ont été encailloutés.

Financement

Le projet a été intégralement financé sur les fonds propres de la commune.

Le montant global de l'aménagement s'élève à 10 300€



L'aménagement des massifs

Plusieurs massifs plantés d'arbres, de rosiers et de végétaux divers ont été arrachés en raison des difficultés d'entretien qu'ils présentaient et/ou de l'âge avancé de certains sujets : du parking du cimetière, de la mairie....

Afin de simplifier l'entretien des baches ont été posés, des arbres ont été plantés (saule crevette, albizzia...) et des cailloux ont été étendus.

L'équipement en matériel

Poursuite de l'équipement en matériel d'entretien des espaces publics

Après l'acquisition du tracteur en 2017, les investissements en matériel d'entretien se sont poursuivis sur un rythme ralenti afin que l'employé communal ait de quoi travailler.

Ainsi 2018 a connu l'acquisition d'un souffleur à feuilles

puissant, d'une houe (outil à main qui permet l'entretien du cimetière sans produits phytosanitaires), un compresseur, une remorque d'occasion.

La commune s'est également séparée de son vieux tracteur tondeuse qui encombrait l'atelier communal. Il a été cédé en l'état à l'habitant ayant présenté la meilleure offre.

Achat d'un nouveau poste informatique pour le secrétariat

Après le remplacement du photocopieur il y a 2 ans, c'est l'ordinateur du secrétariat qui a été remplacé. Le secrétariat dispose donc d'un poste de travail performant. L'ancien poste est mis à la disposition du public et vous permet de faire vos démarches (carte d'identité, permis de conduire, consultation de vos comptes AMELI...) N'hésitez pas à demander l'aide de la secrétaire si besoin.



Les projets 2019

Il est envisagé l'achat d'un balai mécanique, d'un combi débroussailluse / élagueuse / taille haie.

Le remplacement de l'ordinateur portable utilisé par le Maire est également prévu. L'actuel ordinateur sera nettoyé et mis à disposition du public.

ANIMATIONS MUNICIPALES 2018

Les vœux du Maire



La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire a eu lieu le 26 janvier 2018 à la salle des fêtes d'Aubigny.

Quelques personnalités nous ont fait l'honneur

de leur présence : M Le Sénateur MORISSET ; M Hervé de TALHOUËT-ROY, Maire de Pressigny et Conseiller Départemental, M David FEUFEU Maire de Gourgé et son adjoint, M Jackie PROUST, Maire de Thénézay. Après avoir souhaité une excellente année à tous, M le Maire a fait un rapide bilan de l'année écoulée et exposé les projets pour l'année à venir, puis il a invité les participants à poursuivre l'échange autour d'un verre de l'amitié.



Il a également présenté M Éric GUILLOT, l'employé communal fraîchement recruté.

La fête Nationale

La fête nationale organisée en partenariat avec l'Association « Entente et Bonne Humeur » s'est déroulée le 07 Juillet 2018.

Cette année encore, « Entente et Bonne Humeur » a proposé le concours de pétanque, les jeux en bois, la pêche à la ligne, ... pour que petits et grands puissent y passer un moment convivial.

Le traditionnel feu d'artifice a également été tiré pour clôturer la soirée.

Les commémorations nationales

La cérémonie du 08 mai commémorant la Victoire 1945 et celle du 11 novembre célébrant l'armistice de la guerre 14/18 (cette année le centenaire) et rendant hommage à tous les Morts pour la France se sont déroulées sous forme d'un défilé jusqu'au monument aux Morts, suivi d'un hommage à la mémoire des victimes, d'un dépôt de gerbe et d'un vin d'honneur.

M le Maire tient à remercier particulièrement les enfants venus chanter et déposer des fleurs au pied du Monument, les porte-drapeaux, les pompiers et la gendarmerie dont plusieurs membres avaient été délégués ainsi que les enseignants des écoles publiques.

La journée de démonstration des métiers de la gendarmerie et des pompiers.

Afin de faire connaître au grand public les missions de la gendarmerie et des pompiers, une demi-journée de démonstration a été organisée le 09 juin 2018 au cours de laquelle plusieurs animations ont été proposées



Cette journée organisée à l'initiative de la municipalité avec l'assistance d'Entente & Bonne Humeur et la participation des pompiers et des gendarmes a permis de faire découvrir les métiers de ces deux services par le biais de mises en situation très réalistes : manœuvre de désincarcération, recherche de personne,

arrestation avec tentative de fuite, sauvetage suite à un incendie, démonstration de matériel...



Merci aux pompiers et aux gendarmes qui ont pris le temps d'expliquer leurs interventions et qui ont notamment permis aux enfants de monter à bord des véhicules de secours.

Espérons que le public voit un peu différemment ces sauveteurs et qui sait peut-être que cet après-midi aura fait naître des vocations...



La visite des Togolais suite au jumelage avec Grand Gapé

L'année 2018 a été pour le Comité de Jumelage, celle de la concrétisation du jumelage avec le Togo. Nos homologues togolais sont venus dans chacune des communes du Comité où ils ont expliqué leur organisation territoriale et les problématiques qui les concernent.

Du côté des Aubignéens, une petite visite guidée du pigeonnier, de l'église...et du cimetière a été organisée. Le rapport aux défunts étant différent de celui que nous avons en France.



Le petit groupe s'est ensuite intéressé à la pompe à main et au puits, l'eau étant au centre de toutes les attentions au Togo.

Le tout s'est clôturé par un apéritif dinatoire où nos amis togolais avaient apporté du Sodabi (vin de palme fermenté et distillé) qui a su réchauffer les cœurs comme l'ambiance. Les Aubignéens ont alors riposté en faisant goûter une eau de vie traditionnelle.

La soirée dont les premiers moments avaient commencé de façon « réservée », s'est achevée dans les rires et les chants traditionnels du Togo et demeure une des plus mémorables proposée à nos invités.



Une délégation française s'est ensuite rendue au Togo en cours d'année pour mettre en place et vérifier la réalisation des actions soutenues par le Comité de Jumelage, notamment des installations permettant l'accès à l'eau.

L'arbre de Noël 2018 / repas en l'honneur des Aînés

Comme chaque année, la Municipalité a organisé son **arbre de Noël** pour les enfants de la commune. Il a eu lieu le **Samedi 15 décembre 2018** à la salle des fêtes communale. Les enfants ont reçu la visite du Père Noël qui leur a remis chacun un petit cadeau composé d'une entrée à la piscine (Parthenay ou Saint Aubin le Cloud), de sucreries, le tout dans un petit sac en tissu réalisé par une petite main de la commune.



Cette année la fête de Noël a connu une nouvelle organisation, avec un début plus tardif dans l'après-midi. Le goûter a été suivi de la visite du Père Noël, de la remise des cadeaux. A ensuite été offert à l'ensemble des habitants un spectacle présenté par un duo de danseurs / magiciens suivi d'un repas en l'honneur des aînés. La municipalité espère reconduire cette manifestation totalement gratuite pour les habitants mais dont le nombre de participants est limité...alors inscrivez-vous dès que vous recevrez l'invitation.



Un merci particulier à **Nicolle BRÉAVOINE** pour la confection des sacs cadeaux et à **Sylvie GERBIER** pour sa décoration de table raffinée qui a fait l'objet de nombreux éloges.

N'oublions pas de remercier le Père Noël...

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Subventions communales versées aux associations

Comité de jumelage : 50€

Les Voix d'Autun : 50€

Foyer Socio-éducatif du collège Jean de La Fontaine : 65€

Collège Jean de La Fontaine : 120€

Donneurs de Sang : 50€

Entente & Bonne Humeur : 150€

Sapeurs Pompiers : 100€

Tennis Club : 50€

AFM Téléthon : 40€

Soit 675€.

A noter que les associations communales sont aidées sous forme logistique : prêt de salle pour les réunions / repas / manifestations et prise en charge d'une partie des animations.

« Entente et Bonne Humeur »



L'année 2018 a été très riche en événements pour l'association, puisqu'elle a organisé pas moins de 4 manifestations détaillées ci-après.

Entente et Bonne Humeur fait le vœu pour 2019, de parvenir à mobiliser les habitants afin qu'ils s'investissent dans l'association ne serait-ce que ponctuellement en fonction de leur disponibilité.

Il en va du dynamisme de la commune et de la survie de l'association à long terme, c'est pourquoi nous insistons pour que nouveaux bénévoles, source d'idées nouvelles, viennent nous rejoindre.

Ceci a déjà permis cette année d'avoir une nouvelle équipe de bénévoles, en espérant les revoir en 2019.

MERCI une nouvelle fois à tous ceux qui nous ont aidés pour la réussite de nos manifestations : la municipalité, les habitants, les membres du bureau, les bénévoles sans lesquels rien ne pourrait avoir lieu et qui s'investissent toujours plus.



Afin d'améliorer sa logistique, l'association a investi dans deux stands pliants de 4 X 8m

Le vide grenier du 15 avril 2018

La 7^{ème} édition du vide grenier a été un succès avec la présence de 83 exposants sur 653 mètres linéaires.

La journée de découverte des métiers de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers du 09 juin 2018

Entente et bonne humeur a tenu la buvette lors de cette journée organisée par la municipalité (voir précédemment).

La fête nationale

La fête nationale a été célébrée le 7 juillet. Cette année encore, les jeux traditionnels étaient présents et ont connu une bonne fréquentation : concours de boules, stands des enveloppes, pêche à la ligne, tombola...

Environ 115 repas ont été préparés par le traiteur du Panier Peyrattais et servis par les bénévoles de l'association. Le repas a été suivi d'une soirée animée par JB et du feu d'artifice.



L'association remercie la commune pour son soutien.

La Randonnée Aubignèenne du 28 octobre 2018

La 2^{ème} édition qui s'est déroulée le dimanche 28 octobre 2018 a été un succès malgré une participation en léger recul par rapport à l'année précédente en raison d'une météo incertaine qui a fait renoncer plus d'un randonneur.

Environ 75 personnes sont venues découvrir les alentours boisés d'Aubigny, de Pressigny et de Lamairé en cheminant devant divers petits éléments de patrimoine : lavoirs...).

L'association a reçu d'excellents retours sur le parcours et sur l'organisation générale.

L'association a fait faire des « portes clés jetons » vert et orange à son effigie et celle de la commune. Vous pouvez les acquérir pour 2€ et ainsi faire connaître votre attachement à la commune et son association. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'association.



Vous voulez devenir adhérent de l'association (2€), acquérir le porte jeton ou tout simplement avoir des informations sur les manifestations à venir, alors n'hésitez pas contacter Sylvie Gerbier au 07 89 45 17 39

Calendrier prévisionnel pour 2019 :

- Vide grenier le 07 Avril
- Fête nationale le 14 Juillet
- Randonnée Aubignèenne le 27 Octobre



**Faute de bénévoles
le vide grenier 2019
est annulé**

Pour le bureau : **Gerbier Sylvie, Présidente.**
mail : **ententebonnehumeur79@gmail.com**

Le Club des Amis d'Aubigny / Pressigny

Tous les membres du club du 3eme Age vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.

L'assemblée générale 2018 a reconduit le bureau à l'unanimité tel qu'il était en 2017

L'effectif est resté constant pour cette année (27), mais il est à prévoir un déclin des effectifs car plusieurs de nos membres ne peuvent plus venir jusqu'à nous en raison de leur état de santé.

Les principaux événements sont :

- Galettes des rois
- Pot au feu.
- Fêtes des mères et des pères.
- Buffet froid.
- Choucroute.
- Un repas de Noël pour clôturer l'année.



Merci à tous ceux et celles qui se dévouent pour maintenir notre club encore quelques années. Merci aussi à toutes les personnes qui ont participé au club tous les quinze jours.

Une pensée pour les membres qui nous ont quittés cette année, ainsi qu'à leurs proches.

Pour le bureau : **Nicolle Bréavoine, Secrétaire.**

COMMUNICATION DES AUTRES PARTENAIRES

CLIC de Parthenay: Centre Local d'Information et de Coordination de Parthenay



Association G rontologique Nord Deux-S vres - CLIC de Parthenay

☎ : 05.49.63.45.70

Mail : clic-gatine@orange.fr

33 rue Louis Aguillon – 79200 PARTHENAY

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Parthenay est un guichet unique d'information pour les personnes  g es de **60 ans et plus**, pour leurs **familles** et leur **entourage**. Le CLIC informe, conseille et oriente

Nous sommes   votre  coute :

- pour vous guider dans vos d marches administratives : mise en place d'un service d'aide   domicile, portage de repas, t l assistance, recherche de places d'accueil en  tablissement,
- recherche d'associations culturelles ou sportives, etc....
- pour vous informer sur les diff rents services et professionnels   votre disposition : coordonn es des services   domicile, portage de repas, t l assistance,  tablissement etc...

Nous pouvons vous orienter :

- vers les professionnels et les services pouvant r pondre   vos demandes : assistante sociale, service maintien   domicile du D partement, infirmi re coordinatrice du r seau de sant , coordinatrice de sant  de la MAIA etc...

- vers une structure d'h bergement pour une place permanente ou temporaire (maison de retraite, foyer logement...).
- Vers des actions collectives de pr vention anim es par le CLIC et/ou ses partenaires (ex : atelier m moire, atelier gym douce, groupe de parole pour les aidants, conf rences etc...).

Nous pouvons vous mettre en relation :

- avec les r seaux de b n voles pouvant vous soutenir (France Alzheimer, Association des parkinsoniens...),
- avec les partenaires pouvant vous apporter des informations sp cifiques (exemple: groupe de paroles pour les aidants, conf rences, atelier de pr vention...)

Accueil du public: du Lundi au vendredi – de 9h   12h30 et de 13h30   17h – Privil gier la prise de rendez-vous

Gendarmerie Nationale

Vous êtes les premiers acteurs de votre sécurité

Si la sécurité est l'affaire de tous, c'est d'abord la vôtre. En appliquant quelques règles simples vous pourrez rendre la tâche des malfaiteurs plus difficile et les dissuader de passer à l'action.

LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS

- Même présent, fermez les portes et fenêtres à clé, y compris celle du garage.
- N'ouvrez pas la porte à des inconnus surtout si vous êtes seul(e).
- Vérifiez la qualité des agents de l'administration (EDF, GDF, policiers, gendarmes, etc...) qui souhaiteraient pénétrer chez vous en leur demandant leur carte professionnelle.
- Soyez vigilants à l'égard des personnes qui vous proposent des services à domicile (jardiniers, élagueurs, etc...).
- N'hésitez pas à nous signaler toute présence d'individu ou de véhicule qui vous paraît suspecte, en prenant soin de relever un maximum d'éléments d'identification (numéro d'immatriculation, marque et couleur du véhicule, taille, âge apparent, vêtements du ou des individus).

EN VOTRE ABSENCE :

- Fermez à clé portes, fenêtres, volets et portail.
- Ne conservez pas chez vous d'importantes sommes d'argent. Ne dissimulez pas vos bijoux dans les endroits habituels (chambre, salle de bain, armoire).
- Pensez à relever les éléments d'identification de vos appareils de valeur (marque, numéro de série des téléviseurs, magnétoscopes, lecteurs DVD, appareils photo numériques etc...).
- En cas d'absence momentanée, ne l'affichez pas sur votre porte.
- En cas d'absence prolongée, faites relever votre courrier, ouvrir et fermer vos volets par un membre de votre famille ou une personne digne de confiance.
- Pensez à signaler votre absence à la gendarmerie de votre domicile même en dehors des vacances scolaires.
- Soyez solidaires en ayant un œil sur le domicile de votre voisin absent.

AVEC VOTRE VÉHICULE :

- Quel que soit le motif ou la durée, lorsque vous quittez votre véhicule, retirez toujours vos clés du contact et fermez à clé (y compris chez vous ou en cas d'accrochage léger avec un autre véhicule).
- Ne laissez rien en évidence sur le siège passager, les sièges et la plage arrière, le tableau de bord, même lorsque vous êtes au volant.

A PIED :

- Au distributeur automatique de billets ou lorsque vous payez par carte, ne vous laissez pas distraire et ne vous séparez jamais de votre carte. Évitez de retirer des sommes importantes et n'exhibez pas les billets que vous venez de retirer. Ne conservez pas votre code avec votre carte bancaire. Composez-le à l'abri des regards et ne le donnez JAMAIS à personne.
- Pour les seniors, faites vous accompagner lorsque vous allez retirer de l'argent.
- Mesdames, préférez un sac à main pouvant être porté en bandoulière.
- Soyez vigilant lorsque vous utilisez votre téléphone portable.

Si malgré ces précautions vous êtes victime d'une agression NE RESISTEZ PAS. Votre intégrité est plus précieuse que vos biens.

- Appelez au secours en criant aussi fort que possible.
- Observer le ou les agresseurs et le ou les véhicules qu'ils utilisent afin de les décrire précisément.

AYEZ LE REFEXE D'APPELER LE 17. NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION ET VOTRE AIDE NOUS EST PRECIEUSE

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



L'Opération tranquillité vacances

Les vacances d'été arrivent. Les services de la gendarmerie proposent un service individualisé de surveillance de votre domicile en cas d'absence.

Pour partir tranquille, rien de plus simple, il suffit de signaler votre départ aux gendarmes et de leur donner quelques informations pour qu'au cours des patrouilles, les militaires vérifient que tout est normal chez vous.

On ne le sait pas toujours mais parmi les missions des gendarmes, la prévention occupe une grande place. Parmi leurs actions : l'Opération Tranquillité Vacances. Pour en bénéficier, il faut se rendre à la gendarmerie.

Service gratuit.

Chaque propriétaire ou locataire d'une habitation peut, gratuitement, signaler son absence à l'unité de gendarmerie la plus proche de son domicile.

Ainsi, dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes, les militaires de la gendarmerie de AIRVAULT et THENEZAY porteront une attention particulière aux résidences indiquées. Les patrouilles passent à votre domicile pour vérifier que tout va bien et en cas de problème, une intervention adaptée est effectuée par les forces de l'ordre.

RAPPEL DE QUELQUES PRÉCAUTION UTILES EN CAS D'ABSENCE, MÊME DE COURTE DURÉE :

- Fermer portes et fenêtres même si vous ne vous absentez que brièvement.
- Ne pas laisser les clés sous un tapis ou une pierre.
- Le courrier doit être relevé régulièrement et aucun message d'absence ne doit être enregistré sur les répondeurs téléphoniques.
- Il est conseillé si possible, de faire ouvrir régulièrement les volets, de sorte que l'absence des propriétaires soit plus difficilement détectable.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE :

- Prévenez des voisins dont vous êtes sûrs.
- Demandez à vos voisins de garer leur voiture devant chez vous, de vider votre boîte à lettres.
- Déposez vos documents importants et vos objets de valeur dans un coffre à la banque, famille ou amis.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- Pensez à fermer l'avant de la maison si vous êtes dans le jardin à l'arrière.
- Ne laissez pas de fenêtre ouverte sans surveillance, surtout au rez-de-chaussée.
- Ne laissez pas traîner vos clés.
- Ne laissez pas rentrer n'importe qui dans votre habitation. Demandez une carte professionnelle.
- Tout ce qui retarde les cambrioleurs est du temps gagné pour les forces de l'ordre.
- N'hésitez pas à signaler les véhicules ou comportement suspects.

Et pour votre sécurité, si vous étiez témoin d'un cambriolage, n'intervenez pas vous-même, prévenez la gendarmerie au plus vite !

L'opération tranquillité vacances est gratuite, et n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage (ramassage du courrier, ouverture des volets durant l'absence du propriétaire...).

Soyez acteurs de votre sécurité et composez le 17, si nécessaire...

La communauté de brigades de gendarmerie d'AIRVAULT se tient à votre disposition afin de vous renseigner au mieux sur les actes et comportement à adopter sur la sécurité des biens et des personnes.



LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors»: si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifient**.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé («https»).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide
«Seniors, pour votre sécurité, avez les bons réflexes!»
sur le site www.interieur.gouv.fr



ADMR Nord Gâtine : SSIAD & EMA

 <p>Service de Soins Infirmiers A Domicile Mail : admr-ssiad.nordgatine@wanadoo.fr Téléphone : 05 49 63 01 75 FAX : 05 49 64 38 20 13/15 Place de la Liberté -79390- THENEZAY</p>	 <p>Equipe Mobile Alzheimer Mail : ema-nds@fede79.admr.org Téléphone : 05 49 63 01 75 : 07 86 82 05 06</p>
---	--

Les services de l'ADMR Nord Gâtine sont devenus indispensables

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est un réseau national associatif de services à la personne fondé en 1945, il intervient de la naissance à la fin de vie.

Avec son siège social à Echiré, l'ADMR des Deux-Sèvres comptabilise 300 bénévoles, 1 068 contrats de travail, 5 117 clients.

Présidée par Jean-Michel GOURDON, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ADMR Nord-Gâtine qui est composé du service de soins et de l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) Nord 79 est installé à Thénézay. Globalement, le budget 2019 du SSIAD / ADMR Nord-Gâtine va avoisiner 1,25 Million d'euros, ce qui en fait certainement l'association la plus importante financièrement sur le Thénézéen gérée par des bénévoles.

Le SSIAD Nord Gâtine intervient sur les cantons de Thénézay, Airvault et Saint-Loup, soit 26 communes avec 29 salariées, plus une vingtaine d'assistantes de soins en gérontologie (ASG) pour l'ESA

110 dossiers ont été traités et 14 717 forfaits répartis en 14 291 pour le SSIAD et 426 pour l'hospitalisation à domicile ont été réalisés en 2018.

L'ESA intervient sur tout le nord Deux-Sèvres. 3 482 journées et 1 229 séances ont été réalisées pour 116 patients du service qui vient d'être doublé en capacité d'accueil en passant depuis le 1^{er} janvier de 10 lits représentant (30 utilisateurs en file active) à 20 lits (pour 60 utilisateurs en file active).

Une psychologue a été recrutée en complément des 2 ergothérapeutes et de la psychomotricienne. Une quinzaine de nouvelles assistantes de soins en gérontologie du secteur Nord Deux-Sèvres sont en cours de formation et pour améliorer le service, un bureau annexe a été également mis en place à Cerizay.

Le SSIAD ADMR Nord-Gâtine fait partie des partenaires du nouveau Service Polyvalent d'Aides et de Soins A Domicile GATINE (SPASAD), créé le 6 février dernier et porté par le CIAS de Parthenay-Gâtine. Un interlocuteur unique, infirmier du SSIAD ou responsable du service d'aide et d'accompagnement à domicile est chargé du suivi du patient pour élaborer avec lui un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins en fonction de ses attentes et de ses besoins



Pour tous ces services, contacter l'ADMR Nord Gâtine, 15, place de la Liberté 79390 THENEZAY
 Tél. 05 49 63 01 75

Pour l'ADMR : **Jean-Michel GOURDON**, Président du SSIAD – ADMR Nord Gâtine et de ESA Nord 79

Le RPI : Aubigny – Gourgé – Pressigny

RPI
Gourgé
Aubigny
Pressigny

L'équipe pédagogique

Les activités et sorties proposées à tous les élèves sont gratuites. L'école de la République se doit en effet de défendre les grands principes que sont la gratuité, la laïcité et la neutralité. En plus des activités permanentes : ludothèque, bibliothèque, piscine, rencontres USEP, rencontres entre les classes... L'équipe pédagogique propose :

Ecole Maternelle «Les Ecreuils»
1 place de l'Église - 79 390 PRESSIGNY
05 49 69 82 28
ce.0790130M@ac-poitiers.fr
Mr. Rémy PORCHET :
Directeur et enseignant de la Maternelle
Mme Maryline BOURREAU : ATSEM
Mme Aline MOURET :
Cantinière et accompagnatrice dans le car

Création et élaboration d'une boîte à livres dans chaque commune du RPI

Sortie de fin d'année

Ateliers philos interclasses

Fêtes de Noël

Fêtes des écoles

Installation de carrés potagers et plantation

Découverte du territoire local et du patrimoine

Ecole élémentaire «Nelson MANDELA»
3 place de la Mairie - 79 200 GOURGÉ
05 49 69 86 36
ce.0790260D@ac-poitiers.fr
Mr. Julien TEISSEYRE
Directeur et enseignant des CP - CE2
Mr. Arnaud CLÉMENT
Enseignant des CE1 - CM1 - CM2



Navette entre les deux écoles avec une accompagnatrice

Retrouvez tous les renseignements utiles : les activités des élèves, les manifestations, la vie des écoles...

sur notre site internet :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/gourge-pressigny/>

L'association des Parents d'élèves :

Aide aux financements et à l'organisation des projets en collaboration avec l'équipe pédagogique

Action recyclage
Collecte de papier (pubs, journaux, brochures...)

Réunions et réflexions pour de nouvelles idées de projets

Organisation de ventes diverses : soc cabas, vente de chocolats, de pizzas, kermesse.

Participation et organisation des fêtes de printemps, de Noël et de l'école.

Offre un spectacle de Noël tous les deux ans pour les élèves et leurs parents. En 2017, le spectacle Milo le petit oiseau à la salle des fêtes d'Aubigny



Association des Parents d'Élèves
ape.rpi.gap79@gmail.com
Patricia MAZÉ et Aurélie AURY : co-présidentes
Vanessa BARREAU : secrétaire
Cécile DAVID : secrétaire adjointe
Nadine MARY : Trésorière
Charlotte AUBRUN et Christelle RIVET : Membres actifs

L'école Sainte Thérèse

3 classes : 65 élèves

TPS-PS-MS-GS : 21 élèves

(Enseignante : Marie Christine GATARD aidée par Anita POUPARD et Nathalie AURY)

CP-CE1-CE2 : 26 élèves

(Enseignantes : Mélanie BOUJU / Céline LIÉGARD)

CM1-CM2 : 18 élèves

(Enseignantes : Virginie TANCHÉ / Céline LIÉGARD)

École Sainte Thérèse

14 rue de la Commanderie

79200 GOURGÉ

05.49.69.82.62

ecolesaintetheresegourge@yahoo.fr

Chef d'établissement : Mélanie BOUJU

- Accueil personnalisé des enfants en maternelle pour répondre au mieux à leurs besoins.
- Initiation à l'anglais dès le CP
- Séances de natation à Gatinéo à partir de la grande section.

2 associations de parents d'élèves

APEL : présidée par Céline FEUFEU

OGEC : présidé par Nicolas RENAUDEAU

Des temps périscolaires à l'école

- Activités périscolaires les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 15h45 à 16h30 animées par Patricia POINT, Syndie LEFÈVRE et Nathalie AURY.

École Sainte Thérèse

Une école ouverte sur le monde

Cette année, l'équipe pédagogique a décidé de faire voyager les enfants autour du monde. Un continent est étudié par période. Chacun de ces voyages sera ponctué par une matinée « atelier » où tous les enfants se mélangeront pour découvrir les spécificités d'un continent. La première matinée a été Européenne. Nous avons partagé un petit déjeuner anglais, appris une comptine en allemand, lu un album en anglais, décoré le drapeau Européen et dansé le Sirtaki. Ces matinées où grands et petits se mélangent est toujours une expérience plaisante et enrichissante.



Date à retenir : Portes ouvertes le 30 mars 2019 de 9h30 à 12h30
N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine



Vous recherchez un **mode d'accueil** pour votre enfant ou futur enfant, vous avez des interrogations, nous sommes votre interlocuteur privilégié, appelez-nous au **05 49 95 76 10**

Le Relais Enfance de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine est un service gratuit qui s'adresse à tous :

aux **tout-petits**, aux **parents**, aux **futurs parents** et aux **professionnels de la petite-enfance**.

Vous êtes parents sachez que des professionnels de la petite-enfance assurent un accueil téléphonique ou sur rendez-vous au plus proche de votre domicile (Amailloux, Secondigny, Parthenay, La Peyratte).

Ils vous accompagnent dans vos démarches de mode d'accueil auprès d'un assistant maternel, d'une structure d'accueil collectif ou à votre domicile.

Vous êtes assistant maternel, le relais est là pour vous accompagner dans votre parcours et votre quotidien professionnel.

Des matinées d'éveil appelées « les p'tites bouilles » sont proposées gratuitement les mardis, jeudis et vendredis matin.

Ces temps de rencontres et de socialisation sont ouverts aux enfants de 0 à 6 ans sur tout le territoire en itinérance.

Un planning est proposé de vacances scolaires à vacances scolaires et consultable sur le site de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Une réservation vous sera demandée afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



La Maison de l'Emploi et des entreprises



La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine c'est :

- L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Locale
- La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale multisectorielle
- La plateforme mobilité « SOS Déplacements »
- La gestion des Clauses Sociales dans les marchés publics
- La participation au projet jeunesse
- La mise en œuvre du dispositif « argent de poche »
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- L'accompagnement pendant un an des jeunes de 18 à 25 ans avec le dispositif Garantie Jeunes
- Une intervention sur l'ensemble du territoire de Gâtine avec un siège social à Parthenay et 8 permanences Mission Locale
- **NOUVEAU !** Votre référent jeunesse Etienne BOICHARD, nouvel interlocuteur des 16-30 ans sur votre territoire ! N'hésitez pas à le contacter au 06 98 56 70 83.

Permanence Mission Locale
À THENEZAY
Résidence Habitat Jeunes
Tous les jeudis



Maison de l'Emploi et des Entreprises
de Parthenay et de Gâtine

13 boulevard Edgar Quinet,
79200 PARTHENAY

05 49 94 23 46

www.mdee-parthenaygatine.fr

« Parthenay-Gâtine de demain : tous acteurs! »

Environnement, urbanisme, mobilité, habitat, cadre de vie... La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en lien avec les habitants et les communes, se donne quelques années pour penser le territoire de demain en élaborant ses documents de planification : PLUi, PLH, PCAET et RLPi.

PLUi, PLH, PCAET, RLPi : de quoi s'agit-il ?

D'abord, quelques définitions :

► Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec un « U » pour Urbanisme : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique d'aménagement globale à 10 ou 15 ans, dans toutes ses dimensions : construction, environnement, agriculture, économie, patrimoine... ;

► Programme local de l'habitat (PLH) avec un « H » pour habitat : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique globale de l'Habitat, dans toutes ses dimensions : construction neuve, réhabilitation, besoins de la population et notamment ceux des publics dits « **spécifiques** » (*jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées...*) ;

► Plan climat air Energie territorial avec un « C » pour Climat et un « E » pour Energie : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique ;

► Règlement local de publicité intercommunal avec un « P » pour Publicité : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique d'encadrement de la publicité dans le but de limiter son impact sur la qualité du cadre de vie et des paysages ;

En somme, il s'agit d'outils permettant de construire des politiques cohérentes et partagées autour de l'économie et l'emploi, de l'identité du territoire, de son organisation, de l'habitat et de l'environnement.

D'où la nécessité de les mener de concert.

Pourquoi ça me concerne ?

Le territoire, ce n'est pas seulement une zone délimitée par des frontières sur une carte. Au contraire, c'est quelque chose qui vit et qui est en perpétuelle mutation.

Derrière le mot « **territoire** », il faut ainsi entendre Identité, histoire, vie et surtout Homme. Car c'est bien nous, en tant qu'habitants de ce bassin de vie,

qui façonnons au quotidien cet espace : habitat, transports, économie, paysages, etc.

Réaliser ces démarches, c'est donc se tourner vers l'avenir de manière positive, se donner des perspectives à horizon 2030/2040, et ainsi penser notre manière d'exister en tant qu'individu et en tant que groupe habitant notre territoire.

Comment puis-je contribuer au projet ?

Habitants de Parthenay-Gâtine, vous allez être sollicités ! À vous de jouer !

Ces démarches représentent une opportunité pour nous projeter individuellement et nous penser collectivement sur le territoire car, que nous soyons élu(e), chef d'entreprise, agriculteur, représentant d'association, simple usager... nous sommes tous les habitants et les acteurs de notre territoire de demain et à ce titre, nous avons tous la légitimité à y participer.

► Comment, à mon échelle, mon projet individuel peut contribuer au projet collectif pour le territoire de demain ? Par mon expérience, mes idées, mes actions, qu'est-ce que je peux apporter aux réflexions en cours ?

► Comment mon projet individuel peut se nourrir du projet collectif, porté par ces démarches ? Réaliser ces documents de planification est aussi une belle occasion de (re)interroger mon rapport au territoire.

Quelle est et quelle pourrait être la place de mon territoire de vie dans l'environnement global ?

Comment l'imaginer dans un monde en mouvement, interconnecté ?

« CONCRÈTEMENT, QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI VONT SE POSER ? »

Parmi d'autres...

Économie et emploi

► L'agriculture et l'industrie sont les piliers de notre économie locale : Comment les conforter ? leur permettre de se développer ? de s'adapter ?

► Comment favoriser l'innovation, la créativité ? Être réactif dans un monde en mouvement ?

Environnement

► Parthenay-Gâtine dispose encore d'un environnement exceptionnel :

Quel « écosystème Gâtine » voulons-nous ? Qu'est-ce qui doit être protégé ?

Qu'est-ce qui doit évoluer ?

► Dans un contexte de changement climatique, comment relever le défi énergétique et penser nos filières économiques de demain ?

Habitat

► Qu'est-ce qui fait que l'on aime habiter ici et quelles mesures doit-on prendre pour assurer la qualité de notre cadre de vie ?

► Partout, les centres-anciens connaissent des difficultés : Souhaitons-nous les voir évoluer et comment ?

Démographie et lien social

► La population évolue sans cesse : comment répondre aux besoins, que ce soit en services de proximité, en mobilité, en accessibilité ? Comment accueille-t-on nos nouveaux habitants ?

► En plus de répondre aux besoins, qu'est-ce qui fera demain l'attractivité de notre territoire ?

Identité du territoire

► Qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains, les Hommes créent les paysages : quels sont nos atouts et comment serons-nous acteurs de leur maintien et leurs évolutions ?

► Comment concilier cela avec la nécessaire valorisation du dynamisme de notre territoire, et en particulier de ses centres-bourgs.

► L'idée de patrimoine sous-entend l'idée d'héritage et de transmission. Parthenay-Gâtine dispose d'un patrimoine urbain, agricole et naturel exceptionnel : qu'est-ce qui « fait » et « fera » patrimoine pour les générations futures ?

Organisation du territoire

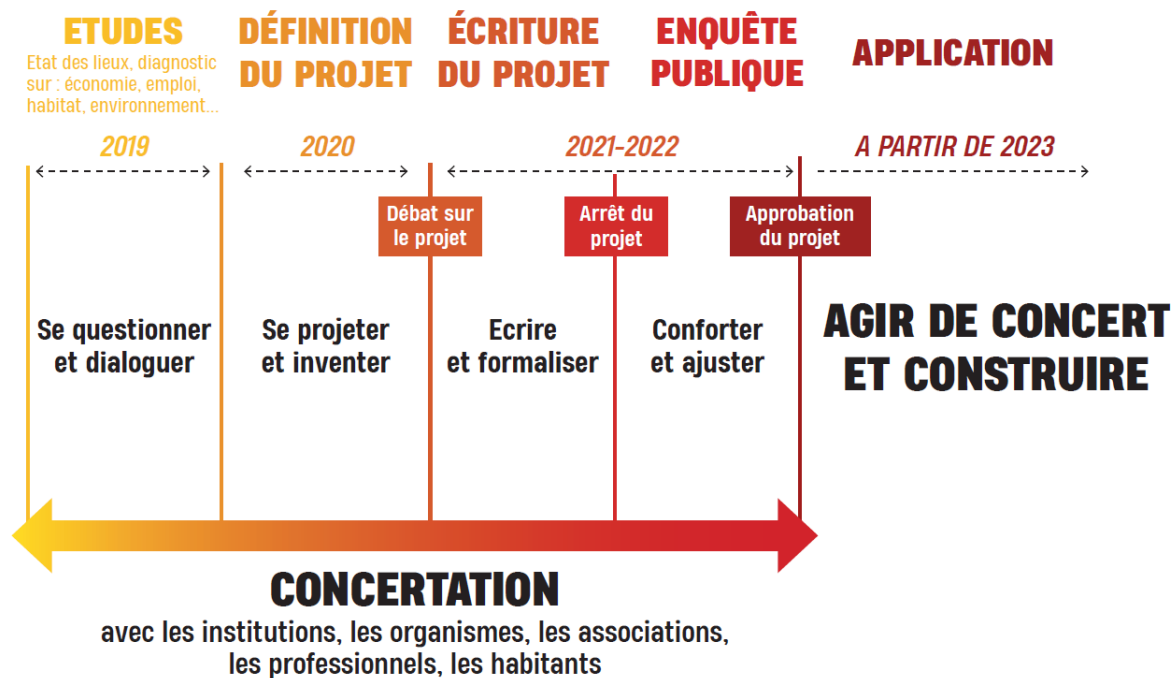
► Tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, sont interconnectés : quelle place trouver à chacun dans un monde ouvert ?

► Comment se fédérer autour de projets communs ?

« QUEL CALENDRIER ? »

L'objectif de nos démarches de planification est d'apporter des réponses communes et partagées à nos défis (économie, environnement, habitat, etc.)

C'est pourquoi leur élaboration doit faire l'objet d'un travail de concertation à tous les niveaux (entre institutions, organismes, associations, professionnels et habitants) et implique nécessairement des échanges sur plusieurs années, à l'image du calendrier du PLUI ci-dessous.



« A QUI S'ADRESSER ? »

Soucieux de garantir le lien de proximité et de permettre à tous de s'emparer de ces démarches d'urbanisme, Parthenay-Gâtine et les communes se sont organisés à identifier des référents communaux.

Ces derniers sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute demande d'information ou question relative aux démarches PLUI, PLH, RLPI.

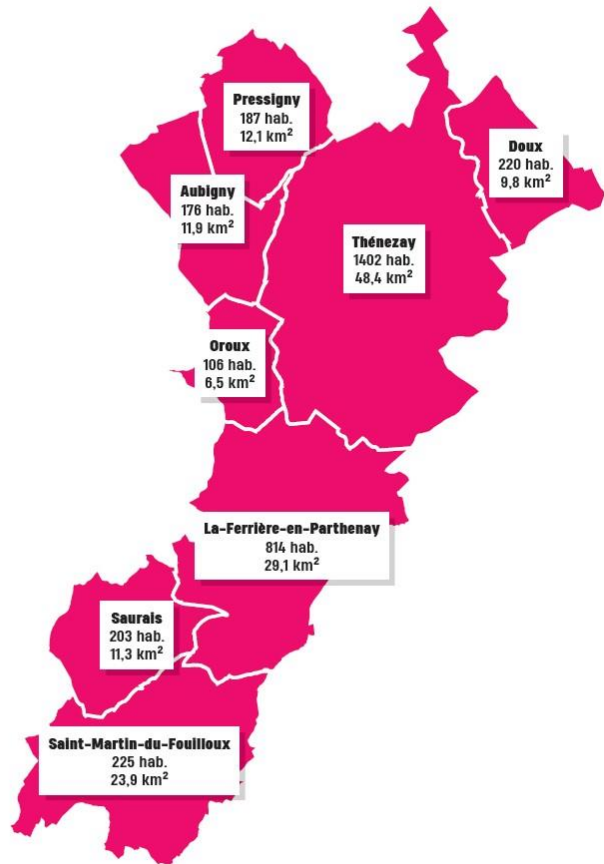
Afin de formuler vos remarques et vos demandes, des registres de concertation seront disponibles en mairie, sur l'ensemble du territoire de Parthenay-Gâtine.

Vous pouvez également les adresser par voie postale à Didier Voy, vice-président en charge de la planification, à l'adresse suivante : Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : **2, rue de la Citadelle - CS 80192 – 79200 PARTHENAY Cedex**

Ou par courriel, à l'une des adresses dédiées, en fonction de l'objet de votre demande :

- ▶ plui@cc-parthenay-gatine.fr
- ▶ rlpi@cc-parthenay-gatine.fr
- ▶ plh@cc-parthenay-gatine.fr

Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la Communauté de communes : www.cc-parthenay-gatine.fr



Représentants communaux - Territoire 3

Aubigny	Daniel MALVAUD	Doux	Lucien JOLIVOT
La Ferrière-en-Parthenay	Guillaume CLEMENT	Oroux	Mickael CHARTIER
Pressigny	Hervé DE TALHOUËT-ROY	Saint-Martin-du-Fouilloux	Patrice BERGEON
Saurals	Louis-Marie GUERINEAU	Thénézay	Thierry DEJONCKHEERE

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet poursuit ses missions de développement touristique et de gestion des cours d'eau sur les 64 communes de son territoire d'intervention.

Suivez les actualités de la vallée du Thouet en consultant le site internet « valleeduthouet.fr » et recevez régulièrement par mail sa lettre numérique en vous inscrivant à <https://www.valleeduthouet.fr/newsletter.html>



L'infolettre de la Vallée du Thouet n°7 Décembre 2018

**Le Groupement
ornithologique des Deux-
Sèvres et ses partenaires**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Charente
nature

Recensez les pies-grièches du Poitou-Charentes !

La LPO Poitou-Charentes, Charente Nature et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) ont lancé une enquête sur deux ans visant à mieux connaître la taille de la population nicheuse de pies-grièches en Poitou-Charentes. Toutes les observations de ces oiseaux seront donc les bienvenues !

La Pie-grièche écorcheur et la Pie-grièche à tête rousse, deux espèces menacées

La Pie-grièche écorcheur, reconnaissable à son bandeau noir sur les yeux, et la Pie-grièche à tête rousse, identifiable à sa tête rousse, sont deux

espèces nicheuses en Poitou-Charentes. Migratrices, elles hivernent en Afrique pour remonter durant les beaux jours. Elles sont donc présentes dans la région entre mi-avril et mi-septembre. Les pies-grièches apprécient les milieux bocagers, particulièrement les buissons épineux à proximité de zones enherbées et de pâturage pour la pie-grièche écorcheur, et les zones avec des arbres champêtres isolés ou alignés à proximité de surfaces enherbées pour la Pie-grièche à tête rousse. Mais avec l'arrachage des haies (sur les parcelles agricoles) et la diminution des insectes (liée aux pesticides), nourriture principale, l'habitat favorable à la nidification de ces espèces est réduit.



Pie-grièche écorcheur © Fabrice Conort

Un programme sur deux ans

Grâce au soutien financier de l'Union européenne (FEDER), de la région Nouvelle-Aquitaine et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la LPO Poitou-Charentes, Charente Nature et le GODS mènent un programme d'action en 2018 et en 2019 pour évaluer la taille des populations nicheuses de pies-grièches dans la région. Cette enquête est réalisée par les salariés et les bénévoles de ces associations. Mais toute personne ayant vu une pie-grièche est invitée à signaler son observation à la structure la plus proche. Dans le même temps, un travail de sensibilisation est effectué auprès du monde agricole pour faire connaître ces espèces et leurs exigences. Une plaquette a été réalisée pour l'occasion. Elle livre des conseils aux agriculteurs afin d'encourager l'installation des pies-grièches sur leurs parcelles. Les résultats de l'étude permettront d'adapter au mieux les actions concrètes à mener en faveur de leur protection.

Pour saisir vos données, une seule adresse (gratuit) : www.nature79.org.



Pie-grièche à tête rousse © Jacques Pellerin

Contact Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : Christophe Lartigau : ☎ : 06 37 48 98 92 - Mail : christophe@ornitho79.org

Contact programme PIES-GRÏECHES : Chloé Dépre : ☎ : 06 72 46 88 43 - Mail : chloe.depre@lpo.fr

Contact presse : Anouk Doussot : LPO Poitou-Charentes - Mail : anouk.doussot@lpo.fr

LPO Poitou-Charentes :

25 rue Victor Grignard - 86000 POITIERS

☎ : 06 89 05 64 48 - Mail : vienne@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Espace associatif Langevin Wallon, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

☎ : 05 49 09 24 49 - Mail : contact@ornitho79.org

Pays de Gâtine

Point d'étape : Le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Le projet de Parc naturel régional suit son cours, il est l'occasion de rassembler les acteurs du territoire autour d'un projet pour l'avenir de la Gâtine.

Depuis un an, les quatre commissions du projet de PNR, réunissant élus, chefs d'entreprises, chambres consulaires, associations, ont travaillé à l'écriture du dossier d'opportunité.

Étape préalable avant le lancement officiel de la procédure de création et de rédaction de la Charte du PNR, le dossier d'opportunité traduit l'émergence d'un projet de territoire porté par des acteurs locaux qui expriment la volonté locale (et régionale) de créer un PNR, étudient l'opportunité et la faisabilité de cet outil et qui s'organisent pour animer et porter le projet au niveau technique et politique.

Cette première phase a ainsi été menée en concertation avec les acteurs du territoire et a fait intervenir de nombreux partenaires du Pays de

Gâtine pour enrichir la phase diagnostic. Le dossier d'opportunité permet aujourd'hui de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel, culturel, aux paysages et aux caractéristiques socio-économiques du territoire. Il démontre la motivation et l'implication des acteurs de Gâtine dans la mise en place d'un PNR, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil PNR. Enfin, il justifie le périmètre d'étude proposé pour le futur PNR.

Les membres des commissions ont identifié trois enjeux pour lesquels le futur PNR sera amené à proposer des actions concrètes :

- Le patrimoine bocager : l'élevage, les paysages et les milieux aquatiques
- Le patrimoine culturel et la diversité culturelle
- l'équilibre des populations et l'équilibre générationnel

Le dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine sera validé par les élus du Pays de Gâtine au début du mois de juillet 2018. Il sera ensuite transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine qui saisira le Préfet de Région pour connaître l'avis de l'Etat sur ce projet.

Le CPIE de Gâtine Poitevine

Suivez l'actualité du projet sur le site internet du Pays de Gâtine : <http://www.gatine.org/>

Les Parcs naturels Régionaux et les projets en Nouvelle-Aquitaine

5 : C'est bientôt le nombre de Parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine. Le Médoc fera très bientôt son entrée aux côtés des Parcs existants : Périgord-Limousin, Landes de Gascogne, Millevaches en Limousin et le Marais Poitevin.

3 : C'est le nombre de territoire qui portent un projet de Parc naturel régional : Les Montagnes Basques et le Pays de Gâtine se sont lancés en 2016 et le projet de Rochefort, Royan et Marennes-Oléron a débuté en 2018.



L'Abeille du Poitou



L'Abeille du Poitou, association d'apiculteurs dont le siège social est situé à Viennay a lancé un projet de « Lutte contre les déserts apicoles en Nord Deux-Sèvres » sur les 2 cantons de la Gâtine.

L'Abeille du Poitou comptait 220 adhérents fin 2017.

Afin de mieux cibler les actions de réintroduction de colonies d'abeilles, l'association a lancé auprès des 51 municipalités une enquête afin de recenser les ruchers. Par la suite, pour les communes déficitaires en abeilles, un appel sera lancé auprès des propriétaires de bois, bosquets ou terrains inexploités pour qu'ils proposent des emplacements susceptibles d'accueillir des ruches.

L'association tient également compte des abeilles dites « sauvages » qui s'installent sous les toitures, dans les cheminées, les troncs creux afin de suivre leur évolution au fil des années sans l'intervention de l'homme.

Si vous connaissez une colonie d'abeilles vivant dans une cheminée, sous un toit ou un arbre creux, merci de prévenir l'association au 06 68 01 97 66 ou par mail : contact@abeilledupoitou.fr

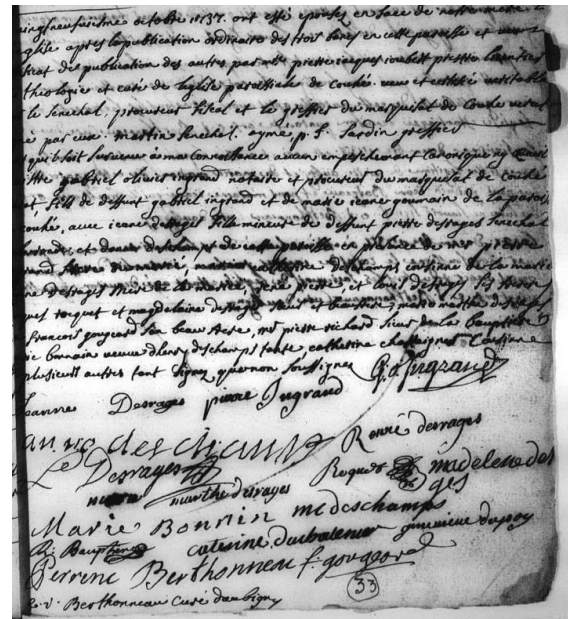
UN PEU D'HISTOIRE : MORGAINE - SUITE

L'histoire que je vais vous raconter cette année vous paraîtra sans doute surprenante et peut être aussi une véritable malédiction, alors qu'elle commence presque comme un conte de fée. Elle s'est passée à Morgaine, ce petit château aujourd'hui disparu et bien oublié, dont je vous ai déjà parlé dans le bulletin de 2017. Il était occupé en 1550 par Bernard Dousseron, qui était probablement celui qui l'avait fait construire. Écuyer, il semble lié aux seigneurs de la Coudrelle, les Guischart, et à ceux de Fontdechien, les Du Breuil. Au siècle suivant, Morgaine est aux mains d'une nouvelle famille, les Grolleau, qui le tiennent, ainsi que la seigneurie de la Coudrelle, de Robert de Vassé, seigneur de la Rochefaton. Pierre Grolleau, décédé en 1676, a eu 5 enfants dont aucun n'aura de descendance.

Le dernier s'éteint en 1724, mais Morgaine est déjà passé à une nouvelle famille, les Deschamps, originaires de St Loup, et qui, eux, n'appartiennent plus à la petite noblesse, mais sont des bourgeois enrichis. Ils sont protestants, comme l'ont peut-être été les Grolleau. Le premier, Henri Deschamps, est un maître tanneur, corporation prospère à St Loup au 17^{ème} siècle. Il descend d'Ismaël Deschamps et d'Anne Arouet, de la famille des ancêtres de Voltaire. Sa fille, Anne, née en 1674, qui est son troisième enfant, abjure la religion protestante le 3 août 1698 en l'église d'Aubigny, en présence de Jacques Brothier, lui aussi de St Loup où il est notaire, et qu'elle épousera la même année le 14 octobre 1698. Ils auront une petite fille en 1701, qui ne vivra que 6 ans. Devenue veuve, Anne se remarie le 4 octobre 1715 avec Pierre Desrages, lui aussi veuf, lui aussi notaire à St Loup, sénéchal de la Ronde, et qui a déjà eu sept enfants de deux mariages. La vie du couple se partage entre St Loup, où Pierre Desrages a son étude, et Morgaine, l'ancien domaine féodal transformé en petite métairie, et qui doit être leur maison des champs.

Le 22 mars 1717, leur fille Jeanne naît à St Loup. Sans doute recevra-t-elle l'éducation des filles de son époque et de cette petite bourgeoisie de province, peut-être au couvent des Ursulines de Parthenay ou de Loudun, qui ont la charge des filles des bonnes familles jusqu'au mariage. En tout cas, on peut supposer qu'elle a eu une enfance et une jeunesse protégée, sans grand chagrin ni épreuve jusqu'à la mort de son père, l'année de ses 20 ans, en 1737. Il meurt le 25 janvier à Aubigny où, en vertu de son rang, il est inhumé dans l'église. Orpheline, Jeanne épouse le 29 octobre de la même année, Gabriel Olivier Ingrand, qui vient de Couhé, en Haut Poitou. Surnommé *Mr Maître*, il est lui-

même notaire, marchand, procureur au marquisat de Couhé, praticien - c'est à dire juriste capable de conseiller les clients dans les innombrables procédures de l'Ancien Régime. Pourquoi vient-il chercher femme aussi loin, ce qui n'est guère dans les coutumes ? Sans doute, faut-il voir une explication dans le fait qu'un oncle de Jeanne a déjà pris femme à Couhé 30 ans auparavant.



Le jeune couple s'installe à Morgaine, près de Anne, veuve maintenant. Elle a 20 ans, lui en a 24. Leur âge est en rapport, leur statut social aussi. Peut-être même sont-ils beaux ! La vie de Jeanne pourrait alors être celle d'une bourgeoise de campagne, sans trop de soucis autre que de surveiller ses servantes et d'élever ses enfants. Ceux-ci ne vont pas tarder et la vie de Jeanne va être pendant vingt-quatre ans dominée par les maternités – presque une par an – mais aussi par les deuils. Le premier enfant naîtra en 1738. Prénommé Gabriel, comme son père, il ne vivra qu'un an. Une première fille, Marie-Jeanne, naît l'année suivante, elle survivra peut-être jusqu'à l'âge adulte, mais sa naissance sera suivie par 5 autres qui seront autant de décès en bas âge. Au total, de 22 enfants, 7 seulement deviendront adultes, les autres ne vivront quelquefois que quelques jours, au mieux quelques mois. L'année 1743 verra même 2 naissances, en janvier et décembre, et 2 décès, en février et juin. Son dernier enfant, une fille, prénommée Jeanne comme sa mère naît en 1762 et décédera en 1764. Veuve l'année suivante, en 1765, Jeanne décédera à son tour en 1770, à l'âge de 53 ans, et sera inhumée dans le cimetière d'Aubigny en présence de ses enfants survivants.

Nous ne pouvons qu'imaginer ce que fut cette vie, entre les couches et les deuils, dans cette vieille bâtisse – isolée au milieu des bois, encore plus présents qu'aujourd'hui - où certains jours d'hiver regarder voler les corbeaux devait être la seule distraction. Si les naissances nombreuses et la mortalité infantile sont bien plus fréquentes à cette époque que pour nous et que d'autre part, l'importance sentimentale attachée à l'enfant semble moindre, en raison de la fragilité de sa vie, il n'en reste pas moins que le destin de Jeanne Desrages nous paraît exceptionnel, même pour son époque et mérite d'être rappelé.

Douze garçons, dix filles dont cinq survivront, mais deux garçons seulement. Parmi ceux-ci la vie de Gabriel Olivier, né en 1754, est la plus remarquable. Héritier de Morgaine, il épouse Renée Doussin, fille d'un journalier, à Aubigny en 1780. Au recensement de 1797, il est qualifié de laboureur, c'est-à-dire qu'il appartient à la classe la plus riche des paysans, celle qui peut entretenir un train de labour, quelques paires de bœufs. Il habite Morgaine avec sa femme et un couple de domestiques, les Jouot. Trois de ses sœurs habitent encore la commune : Julie, épouse Chevalier, laboureur, à la Marauderie, Thérèse, épouse Tetrault, journalier et vigneron, à Aubigny, et Renée Rose, épouse Chartier, à la Coudrelle. Catherine Celeste a épousé Louis Lamarche, vigneron à la Joatière de St Varent, dont le destin sera tragique. Il sera assassiné en 1785, par des inconnus, mais transporté chez lui, il mourra muni des sacrements de l'Eglise, précisent les registres paroissiaux. Quant à la fille la plus âgée, Marie Jeanne, qualifiée de « mademoiselle » en tant qu'aînée des filles, on ne sait rien de sa vie, ni de sa mort. Le deuxième garçon survivant, Jean-Louis né en 1757 deviendra maréchal-ferrant à Gourgé.

Aucun des enfants Ingrand ne se marie donc dans sa classe sociale, la petite noblesse de robe conférée par les charges de notaire ou d'officier de justice qui étaient celles de leurs aïeux.



Mais la Révolution est passée par là, la République s'est installée et de juillet 1798 à janvier 1800, Gabriel Olivier est nommé agent municipal – quelque chose comme un maire délégué, actuellement – dépendant de la commune de Thénezay, chargé entre autres de l'établissement de l'État Civil. Il doit sans doute cette charge à sa situation de notable, mais aussi à ses sympathies républicaines. Sans l'imaginer voltairien ou lecteur des philosophes des Lumières, il a sans doute été touché par leurs idées, qui prônent l'émancipation face à la religion, et la réforme de l'État, et qui ont abouti à la Révolution. Son père, déjà, selon l'abbé Lalu, refusait de payer la dîme. Morgaine est donc depuis les Deschamps, puis les Desrages et maintenant encore plus avec les Ingrand aux mains de cette nouvelle bourgeoisie qui voudrait profiter des changements politiques qui vont se produire au dépend de la noblesse.

Celle qui va succéder aux Ingrands, la famille Lorfray, va-t-elle aussi essayer de tirer avantage des bouleversements sociaux, sans beaucoup de réussite. Mais c'est une autre histoire dont nous reparlerons l'année prochaine.

Mais il faudra nous contenter de cette supposition que rien de plus ne vient étayer solidement, et, accepter par conséquent une ignorance qui ne sera peut-être pas définitive.

Jean Marie FILLON, Habitant d'Aubigny

INFOS PRATIQUES

La mairie

Les élus :

☐ Le Maire : M MALVAUD Daniel

☎ 07 71 14 75 56

☐ 2^{ème} Adjoint : M DABIN Pierre

☎ 06 80 62 12 45

☐ 1^{er} Adjoint : M GIRARD Sébastien

☎ 06.08.14.86.31

Le secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert au public :

Le Mardi matin de 9h00 à 12h30

Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h30

Secrétaire de mairie : Véronique LUNEAU

☎ : 05 49 69 81 13 - @ : mairie.aubigny79@orange.fr

Permis de conduire, certificat d'immatriculation, Carte Nationale d'Identité, Passeport

Toutes ses démarches sont désormais à faire en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

La mairie reste cependant à votre disposition pour vous guider dans ces démarches

Bientôt 16 ans... pensez au recensement

- Qui : Tous les Français, filles ou garçons de 16 ans
- Où ? : À la mairie du domicile
- Pourquoi ? : Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement** est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Plus d'informations sur le site :

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Déchetterie :

La collecte des ordures ménagères et les déchetteries sont gérées par le Service Déchets de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine : 7 rue Béranger – 79200 PARTHENAY

☎ 05.49.94.90.13

Les horaires d'ouverture de la déchetterie la plus proche (Thénezay) sont les suivants : Le lundi de 14h00 à 17h30, le mercredi de 09h00 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Un guide du tri est à votre disposition en mairie

Mises en garde

Il a été signalé des démarchages sur la commune pour diverses prestations.

La plupart du temps les entreprises préviennent la mairie de leur passage, cependant en aucun cas, elles ne sont mandatées par la municipalité et rien ne vous oblige à les recevoir sauf si vous êtes intéressés par les prestations proposées. A l'heure actuelle, il n'y a aucun diagnostic obligatoire pour les propriétaires occupants et aucune sanction financière pour les logements énergivores. Certains diagnostics doivent être réalisés, uniquement en cas de vente ou de mise en location d'un bien.

Méfiez-vous également des prestations d'entretien : demandez toujours un devis clair et faites exécuter uniquement la prestation mentionnée dans le devis. C'est à l'entrepreneur de bien estimer le temps à passer pour réaliser toute la prestation. Il ne doit pas facturer de nombreuses heures supplémentaires non prévues au devis pour finir le travail.

Enfin un avertissement spécial pour les courriers vous proposant de vous assurer pour l'entretien de vos réseaux d'eau, qui ressemblent à s'y méprendre à des courriers officiels. Vérifier que la prestation corresponde à vos besoins si vous souhaitez souscrire.

Rappel sur l'Assurance dommage-ouvrage

Cette assurance est une **obligation légale** pour toutes les personnes, particuliers et professionnels, faisant réaliser des travaux de construction : maison, piscine, garage, murs de clôture, assainissement individuel, etc. Elle permet au propriétaire d'un ouvrage d'être rapidement

indemnisé en cas de dommages importants, et de ne pas engager de procédure longue et complexe pour obtenir réparation au titre de la garantie décennale.

Or, bon nombre de particuliers ignorent encore cette obligation légale d'assurance et, surtout, prennent un risque considérable en engageant des travaux d'ampleur sans être couverts par un contrat dommages-ouvrage !

Gardez le contact :

Vous souhaitez être destinataire des informations communales : comptes rendus de conseils municipaux, fermeture de la mairie, bulletin municipal, alertes météo reçues de la Préfecture, manifestations sportives, ludiques, culturelles organisées localement, ...alors communiquez nous votre adresse mail

La salle des fêtes

Une journée	Personne de la commune	90.00€
	Personne ou association hors commune	150€
Deux jours consécutifs	Personne de la commune	110.00€
	Personne ou association hors commune	185€
Vin d'honneur, réunion	Personne ou association de la commune	Gratuit
	Personne ou association hors commune	50.00€
Frais de chauffage (en sus si utilisation)	Repas, banquet, soirée, vin d'honneur...	25€ / Jour
Caution salle		200€

Pour la réserver et/ou la visiter sans engagement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Le cimetière

- Concession cinquantenaire : 40 € le m².
- Case de columbarium : 1 case à 350 € pour 30 ans
1 case à 500 € pour 50 ans
- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 50 € sans gravure sur plaque

AUTRES INFORMATIONS COMMUNALES

Etat civil 2018

Naissances : néant

Décès : 1 : Marie-Andrée POUSSARD : 21 janvier 2018

Mariage : néant

Rappel : depuis le 1^{er} novembre 2017, les **PACS** ne sont plus pris en charge par le Tribunal.

Pour enregistrer un PACS vous devez vous rendre **soit chez un notaire, soit à la mairie**. N'hésitez pas à nous contacter.

Liste électorale au 31 décembre 2018

Liste générale : 132 inscrits dont 63 électrices et 69 électeurs.

A noter que l'inscription sur les listes électorales peut se faire à n'importe quel moment de l'année. Il est désormais possible de prendre part à une élection si elle a lieu plus de 6 semaines après la validation de l'inscription.



A vos agendas : Manifestations 2019

- Vendredi 01 Février : Assemblée Générale Entente et Bonne Humeur – Salle des fêtes
- Dimanche 28 Avril : Repas de la chasse organisé par l'ACCA - 12h30 – salle des fêtes
- Mercredi 8 Mai : Cérémonie en hommages aux victimes des Guerres / célébration de la victoire 1945
- Vendredi 28 Juin : Réunion d'échanges avec les élus – 19h00 – salle des fêtes
- Samedi 29 Juin : Fête des écoles du RPI (Pressigny)
- Samedi 14 Septembre : Inauguration des travaux de réhabilitation du lavoir de Brangeard – 10h30 – Lavoir de Brangeard
- Samedi 20 Juillet : Célébration de la Fête Nationale : après-midi jeux, repas, feux d'artifice - organisée par Entente et Bonne Humeur avec le soutien de la municipalité
- Dimanche 27 octobre : Randonnée « l'Aubignéenne » organisée par Entente et Bonne Humeur
- Lundi 11 Novembre : Célébration de l'armistice de la Guerre 14/18
- A définir : Repas du club
- Samedi 14 Décembre : Arbre de Noël de la commune – 16h00 – Salle des fêtes

CONTACTS UTILES :

La Communauté de Communes Parthenay Gâtine

Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine : 2, rue de la Citadelle – 79200 Parthenay
www.cc-parthenay-gatine.fr ☎ 05.49.94.90.10

Service d'Aide à Domicile et de Portage des Repas :

Permanences de 14h à 18h du lundi au vendredi ☎ 05.49.63.08.15

Permanences

Gâtine – Emploi – PAIO DE GÂTINE : Rés Habitat Jeunes - 47 av du Général de Gaulle - Thénézay
Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sur rendez-vous ☎ 05.49.94.90.10

Assistante Sociale :

Contacteur le Centre Médico-Social de Saint Loup ☎ 05.49.63.19.14

Autres services publics

Gendarmerie : 40, rue de la Croix Chauvin - Thénézay
Ouverture du public : lundi, mercredi, vendredi et samedi 14h00/18h00 ☎ 05.49.63.00.02

Pompiers : chemin de la Fabrique - Thénézay
☎ 18 ou 05.49.63.00.31

Bureau de Poste :

Ouverture au public : lundi et samedi 9h/12h30 ; mardi 9h/12h 14h30/16h ; mercredi, jeudi et vendredi 09h00/12h30 – 14h00/16h00 ☎ 05.49.63.00.78

Trésorerie :

place du Cygne - Airvault ☎ 05.49.64.70.35

Bibliothèque de Thénezay :

Ouverture au public : mercredi de 14h00 à 18h30
et samedi de 09h à 12h30

28, place de l'Hôtel de Ville - Thénezay

☎ 05.49.63.19.56

 Solid'R net :

Contacteur le Conseil Départemental 79

M Thibaud Lasalle

☎ 06.88.70.81.86

 ADMR – Service Famille :

15, Place de la Liberté - Thénezay

☎ 05.49.63.52.80

 ADMR – Service de Soins Infirmiers à Domicile :

15, Place de la Liberté - Thénezay

☎ 05.49.63.01.75